6.10

Autres décisions

#### 6.10 **AUTRES DÉCISIONS**

### DÉCISION N° 2015-PDG-0077

Décision générale relative aux dispenses de l'obligation d'établir un prospectus et de l'obligation d'inscription pour financement participatif des entreprises en démarrage

Vu l'importance du financement participatif en capital comme nouvelle méthode pour lever des capitaux en ligne;

Vu l'accès plus limité au financement disponible pour les entreprises en démarrage et les autres petites entreprises;

Vu le travail effectué par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et certaines autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de coordonner leurs efforts pour trouver une alternative aux besoins en financement des entreprises en démarrage et des autres petites entreprises;

Vu la consultation publique, le 20 mars 2014, sur le projet de Décision générale sur la dispense de prospectus et d'inscription pour financement participatif pour les entreprises en démarrage du Québec au Bulletin de l'Autorité [(2014) vol. 11, n° 11, B.A.M.F., section 6.2, p. 597] de même que les commentaires favorables recus des intervenants du secteur financier suite à cette consultation:

Vu la nécessité d'accorder une dispense à certains émetteurs de l'obligation d'établir un prospectus prévue aux articles 11 et 12 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »), et à certains portails de financement de l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue à l'article 148 de la Loi, à certaines conditions;

Vu les expressions définies dans la Loi, le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, RLRQ, c. V-1.1, r. 10 (le « Règlement 31-103 »), le Règlement 14-101 sur les définitions, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, et les expressions définies suivantes :

- « clôture du placement » : tout moment, déterminé par l'émetteur, après l'atteinte du montant minimum à réunir;
- « commettant »: un promoteur, un administrateur, un dirigeant ou une personne participant au contrôle;
- « décision correspondante » : une décision prononcée ou un règlement pris par une autre autorité en valeurs mobilières ou un agent responsable dont les modalités sont essentiellement similaires à celles de la présente décision;
- « document d'offre » : le Formulaire 1 Financement participatif des entreprises en démarrage - Document d'offre dûment rempli, annexé à la présente décision, établi en français ou en français et en anglais ainsi que toutes ses modifications;
- « groupe de l'émetteur » : l'émetteur, tout membre du même groupe que l'émetteur ainsi que tout autre émetteur qui exploite une entreprise avec l'émetteur ou un membre du

même groupe que celui-ci ou dont l'entreprise a été fondée ou établie, directement ou non, par la ou les personnes qui ont fondé ou établi l'émetteur;

- « mise en garde »: le document établi en français ou en français et en anglais conformément au Formulaire 2 - Financement participatif des entreprises en démarrage - Reconnaissance de risque annexé à la présente décision;
- « montant minimum à réunir » : le montant minimum indiqué dans le document d'offre;
- « placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage » : un placement de titres admissibles effectué par l'intermédiaire d'un portail de financement sous le régime de la dispense de l'obligation d'établir un prospectus prévue par la présente décision ou une décision correspondante:
- « portail de financement » : la personne qui facilite ou se propose de faciliter des placements par financement participatif d'une entreprise en démarrage effectués en liane:
- « territoires participants » : la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec, la Saskatchewan et tout autre territoire dont l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable a prononcé une décision correspondante:
- « titre admissible » : une action ordinaire, une action privilégiée non convertible, un titre convertible en action ordinaire ou en action privilégiée non convertible, un titre de créance non convertible lié à un taux d'intérêt fixe ou variable ou une part de société en commandite:

Vu le pouvoir de l'Autorité, prévu à l'article 263 de la Loi, de dispenser aux conditions qu'elle détermine, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à sixième de la Loi ou par règlement, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

Vu l'analyse faite par la Direction du financement des sociétés et par la Direction de l'encadrement des intermédiaires:

Vu la recommandation conjointe du surintendant des marchés de valeurs et du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution d'accorder ces dispenses au motif qu'elles ne portent pas atteinte à la protection des épargnants;

### En conséquence :

L'Autorité dispense de l'obligation d'établir un prospectus, prévue aux articles 11 et 12 de la Loi, l'émetteur pour le placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage aux conditions suivantes:

- 1. Il s'agit d'un placement de titres admissibles émis par l'émetteur;
- 2. Le placement et le paiement des titres admissibles sont facilités par un portail de financement qui entre dans l'une des catégories suivantes :

- a) un portail de financement qui se prévaut de la dispense de l'obligation d'inscription prévue à la présente décision ou à une décision correspondante;
- b) un portail de financement qui est exploité par un courtier inscrit qui a confirmé par écrit à l'émetteur :
  - le dépôt du formulaire dûment rempli prévu à l'Annexe 33-109A5, Modification des renseignements concernant l'inscription du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription, RLRQ, c. V-1.1, r. 12, qui décrit le changement d'activité consistant à ajouter l'exploitation d'un portail de financement:
  - le respect, présent et futur, des conditions prévues aux ii) paragraphes 32 à 39 à la présente décision;
  - que l'accès à son site Web est accordé seulement si la personne iii) qui le demande reconnaît d'abord qu'elle accède au site Web d'un portail de financement qui est exploité par un courtier inscrit en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières et qui fournit des conseils sur la convenance des titres admissibles;
- 3. L'émetteur n'est un émetteur assujetti ou un fonds d'investissement dans aucun territoire du Canada ou territoire étranger;
- 4. Le siège de l'émetteur est situé dans un territoire participant;
- 5. Le total des fonds réunis dans le cadre de tout placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage effectué par une personne du groupe de l'émetteur ne dépasse pas 250 000 \$;
- Le groupe de l'émetteur n'effectue pas plus de deux placements par financement 6. participatif d'une entreprise en démarrage par année civile;
- 7. Le placement prend fin au plus tard le 90<sup>e</sup> jour après la première mise à la disposition du document d'offre aux souscripteurs sur le site Web du portail de financement:
- 8. L'émetteur effectue le placement au moyen d'un document d'offre qu'il fournit au portail de financement pour qu'il le mette à la disposition des souscripteurs par l'intermédiaire de son site Web;
- 9. L'émetteur modifie le document d'offre lorsque celui-ci devient inexact et le fournit au portail de financement dès que possible pour qu'il le mette à la disposition des souscripteurs par l'intermédiaire de son site Web;
- 10. L'émetteur accorde aux souscripteurs un droit contractuel de résoudre leur souscription de titres admissibles sur transmission d'un avis de résolution au portail de financement dans les 48 heures suivant soit la souscription ou soit la

- transmission aux souscripteurs, par le portail de financement, d'un avis de modification du document d'offre;
- 11. Le document d'offre indique l'emploi que l'émetteur entend faire des fonds réunis et le montant minimum à réunir pour procéder à la clôture du placement;
- 12. L'émetteur obtient le montant minimum à réunir qui est indiqué dans le document d'offre et ce montant peut être réduit du montant de tout placement effectué simultanément sous le régime d'une autre dispense de prospectus que celle accordée en vertu de la présente décision et de toute décision correspondante, pour autant que les fonds provenant du placement simultané soient inconditionnellement à la disposition de l'émetteur;
- 13. Aucune personne du groupe de l'émetteur n'effectue d'autre placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage simultanément pour le même objet que celui décrit dans le document d'offre;
- 14. Aucune commission, aucuns frais, ni aucune autre somme ne sont versés au groupe de l'émetteur ou à l'un de ses commettants, salariés ou mandataires à l'égard du placement;
- 15. Aucun commettant du groupe de l'émetteur n'est un commettant du portail de financement:
- 16. Nul souscripteur n'investit directement ou indirectement plus de 1 500 \$ par placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage;
- Au plus tard le 30<sup>e</sup> jour après la clôture du placement, l'émetteur transmet ou 17. s'assure que soit transmise à chaque souscripteur une confirmation indiquant la date de souscription et de clôture du placement, le nombre et la description des titres admissibles souscrits, le prix par titre admissible payé par le souscripteur ainsi que le total des commissions, frais et autres sommes versés au portail de financement par l'émetteur à l'égard du placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage;
- L'émetteur dépose auprès de l'Autorité au plus tard le 30<sup>e</sup> jour après la clôture du 18. placement le document d'offre ainsi que la déclaration établie conformément au Formulaire 5 - Financement participatif des entreprises démarrage - Déclaration de placement avec dispense annexé à la présente décision:
- 19. La première opération visée sur des titres avant fait l'objet d'un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage est assujettie à l'article 2.5 du Règlement 45-102 sur la revente de titres, RLRQ, c. V-1.1, r. 20.

À l'exception de l'article 14.6 du Règlement 31-103 qui lui sera applicable, l'Autorité dispense de l'obligation d'inscription, prévue à l'article 148 de la Loi, ainsi que des obligations de la personne inscrite, prévues à la Loi et à ses règlements, le portail de financement pour une opération visée pour placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage aux conditions suivantes :

- 20. Le portail de financement ne facilite son premier placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage que dans les délais suivants :
  - 30 jours après avoir transmis les documents suivants à l'Autorité : a)
    - i) le Formulaire 3 - Financement participatif des entreprises en démarrage - Formulaire de renseignements sur le portail de financement annexé à la présente décision dûment rempli;
    - ii) le Formulaire 4 - Financement participatif des entreprises en démarrage – Formulaire de renseignements personnels relatifs au portail de financement annexé à la présente décision dûment rempli, pour chaque commettant du portail de financement;
    - iii) tout autre document exigé par l'Autorité;
  - b) si l'Autorité l'avise qu'elle a besoin de plus de temps pour examiner les documents visés au sous-paragraphe a), la date à laquelle elle confirme avoir terminé l'examen:
- 21. Le portail de financement transmet à l'Autorité toute modification des documents visés au sous-paragraphe a) du paragraphe 20 dès que possible;
- 22. Le portail de financement n'a pas été avisé par l'Autorité que son activité est préjudiciable à l'intérêt public du fait que ses commettants ou leur conduite passée démontrent un manque d'intégrité, de responsabilité financière, de connaissances ou d'expertise pertinentes;
- 23. Le siège du portail de financement est situé dans un territoire du Canada;
- 24. La majorité des administrateurs du portail de financement sont résidents du Canada;
- 25. Le portail de financement tient des dossiers à son siège pour consigner avec exactitude ses affaires financières, les opérations de ses clients et démontrer son respect des conditions énoncées à la présente décision durant une période de huit ans à compter de la date d'ouverture d'un dossier;
- 26. Le portail de financement s'engage à mettre à la disposition de l'Autorité, sur demande, les dossiers visés au paragraphe 25;
- 27. Le portail de financement n'est pas inscrit en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières;
- 28. Le portail de financement ne fournit aucun conseil aux souscripteurs ni ne fait de recommandation ou de déclaration sur la convenance des titres admissibles ou sur la qualité de l'investissement:
- 29. L'accès au site Web du portail de financement n'est accordé que si la personne qui le demande reconnaît d'abord qu'elle accède au site Web d'un portail de financement qui n'est pas inscrit en vertu de la législation canadienne en valeurs

- mobilières et qui ne fournit aucun conseil sur la convenance des titres admissibles ou la qualité de l'investissement;
- 30. Sur son site Web, le portail de financement indique le nom complet, la municipalité et le territoire de résidence ainsi que l'adresse postale, l'adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone professionnels de chacun de ses commettants;
- 31. Le portail de financement ne perçoit aucune commission, aucuns frais, ni aucune autre somme d'aucun souscripteur:
- 32. Le portail de financement reçoit le paiement des titres admissibles électroniquement par l'intermédiaire de son site Web;
- 33. Le portail de financement prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les émetteurs et les souscripteurs sont résidents d'un territoire participant où le document d'offre est disponible;
- Le document d'offre et la mise en garde sont mis à la disposition des 34. souscripteurs par le portail de financement par l'intermédiaire de son site Web;
- 35. Le portail de financement n'autorise pas la souscription à des titres admissibles tant que le souscripteur n'a pas confirmé avoir lu et compris le document d'offre et la mise en garde;
- 36. Le portail de financement avise les souscripteurs de toute modification apportée au document d'offre et de leur droit de résoudre leur souscription prévu au paragraphe 10 dans les 48 heures suivant cet avis de modification;
- 37. Le portail de financement rembourse la totalité des fonds à tout souscripteur dans un délai de cinq jours ouvrables après avoir reçu de celui-ci un avis de résolution de sa souscription;
- 38. Si le montant minimum à réunir n'est pas atteint le 90<sup>e</sup> jour après la première mise à la disposition du document d'offre aux souscripteurs sur son site Web ou si le placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage est retiré, le portail de financement rembourse ou fait rembourser la totalité des fonds à chaque souscripteur de même qu'il avise l'émetteur et chaque souscripteur que les fonds ont été remboursés dans un délai de cinq jours ouvrables après cet événement;
- 39. À la clôture du placement, lorsque tout délai de 48 heures pour exercer le droit de résolution prévu au paragraphe 10 est écoulé, le portail de financement verse ou fait verser la totalité des fonds dus à l'émetteur et accomplit les actes suivants dans les 15 jours suivant la clôture du placement :
  - il avise chaque souscripteur du versement des fonds à l'émetteur; a)
  - b) il fournit à l'émetteur toute l'information nécessaire pour que celui-ci puisse respecter la condition prévue au paragraphe 18.

La présente décision cessera de produire ses effets le 13 mai 2020.

Fait le 13 mai 2015.

Louis Morisset Président-directeur général

### Formulaire 1 - Financement participatif des entreprises en démarrage - Document d'offre

### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

- 1) Le présent document d'offre et toutes ses modifications doivent être dactylographiés, imprimés, signés et déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable de chaque territoire participant où l'émetteur a effectué un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage ainsi qu'auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable du territoire où se situe le siège de l'émetteur, aux adresses indiquées à la dernière page des présentes, au plus tard le 30<sup>e</sup> jour suivant la clôture du placement. L'émetteur doit également déposer une déclaration de placement avec dispense dans ce délai.
- 2) Le présent formulaire doit être rempli et attesté par une personne physique autorisée agissant pour le compte de l'émetteur.
- 3) Rédigez le présent document d'offre de manière à ce qu'il soit facile à lire et à comprendre, dans un langage simple, clair et concis. Évitez les termes techniques.
- 4) Suivez autant que possible la forme prévue dans le présent formulaire. Présentez les rubriques dans l'ordre prévu ci-dessous. Les intitulés, la numérotation et l'information doivent tous apparaître tels qu'ils sont indiqués dans le présent formulaire, sans aucune modification.
- 5) Vous trouverez des instructions pour remplir le présent formulaire dans le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les entreprises sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.
- 6) Vous devez fournir le présent document d'offre à votre portail de financement, qui doit l'afficher sur son site Web. Si l'information qu'il contient cesse de s'appliquer ou devient inexacte, vous devez immédiatement le modifier et en transmettre la nouvelle version au portail de financement.

### Rubrique 1: RISQUES D'INVESTISSEMENT

- 1.1. Inscrivez la mention suivante, en caractères gras :
  - « Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable n'a évalué, examiné ou approuvé la qualité de ces titres ni examiné le présent document d'offre. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent placement comporte des risques. ».

### **Rubrique 2 : ÉMETTEUR**

- 2.1. Veuillez fournir l'information suivante au sujet de l'émetteur :
  - a) nom complet figurant dans les documents constitutifs;
  - b) adresse du siège;
  - numéro de téléphone; c)
  - d) numéro de télécopieur;
  - URL du site Web. e)

- 2.2. Veuillez fournir les renseignements suivant sur la personne-ressource qui, chez l'émetteur, peut répondre aux questions des souscripteurs et de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable:
  - nom complet (prénom(s) et nom de famille); a)
  - b) poste chez l'émetteur;
  - c) adresse professionnelle;
  - d) numéro de téléphone professionnel;
  - numéro de télécopieur; e)
  - f) adresse de courriel professionnelle.

### Rubrique 3 : SURVOL DE L'ACTIVITÉ

3.1. En guelques lignes, expliquez l'activité de l'émetteur et le motif de la collecte de fonds.

Inscrivez la mention suivante en caractères gras :

« Une description détaillée de l'activité de l'émetteur figure ci-après. ».

### **Rubrique 4: DIRECTION**

4.1. Veuillez fournir dans le tableau suivant l'information demandée sur chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle de l'émetteur :

Nom complet,	Principale fonction	Expertise, formation et	Nombre et type de titres	Date d'acquisition	Pourcentage des titres de
municipalité de résidence	exercée dans les	expérience pertinente pour	de l'émetteur en sa	et prix des titres	l'émetteur détenus en date
et poste chez l'émetteur	cinq dernières années	l'activité de l'émetteur	propriété		du présent document d'offre
_					

- 4.2. Le cas échant, indiquez les éléments suivants pour chaque personne visée à la rubrique 4.1 cidessus ou pour l'émetteur :
  - a) il ou elle a plaidé coupable ou été reconnu coupable :
    - i) d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel en vertu du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46) du Canada;
    - ii) d'une infraction quasi criminelle dans un territoire du Canada ou un territoire étranger;
    - iii) d'un délit ou acte délictueux grave en vertu de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays;
    - iv) d'une infraction aux termes de la législation pénale de tout autre territoire étranger;

- b) il ou elle fait ou a fait l'objet d'une décision (d'interdiction d'opérations ou autre), d'un jugement, d'un décret, d'une sanction ou d'une pénalité administrative imposés par un organisme gouvernemental, un organisme administratif, un organisme d'autoréglementation, un tribunal civil ou un tribunal administratif du Canada ou d'un territoire étranger au cours des dix dernières années relativement à sa participation à une activité commerciale, bancaire, en valeurs mobilières ou en assurance;
- c) il ou elle fait ou a fait l'objet d'une procédure de mise en faillite ou d'insolvabilité;
- d) elle est administrateur ou membre de la haute direction d'un émetteur qui fait ou a fait l'objet d'une procédure visée au paragraphe a), b) ou c) ci-dessus.

### Rubrique 5: PLACEMENT PAR FINANCEMENT PARTICIPATIF D'UNE ENTREPRISE EN DÉMARRAGE

- 5.1. Indiquez le nom du portail de financement par lequel l'émetteur effectue le placement.
- 5.2. Indiquez tous les territoires participants (provinces et territoires du Canada) dans lesquels l'émetteur compte réunir des fonds et mettre le présent document d'offre à la disposition des souscripteurs.
- 5.3. Veuillez fournir l'information suivante sur le placement :
  - a) la date à laquelle l'émetteur doit avoir obtenu le montant minimum à réunir pour la clôture du placement (au plus tard 90 jour après la mise à la disposition du présent document d'offre aux souscripteurs sur le portail de financement);
  - b) le cas échéant, la date et la description de toute modification apportée au présent document d'offre.
- 5.4. Indiquez le type de titres admissibles offerts.

5.5.	Les titres admissibles offerts sont assortis des droits suivants (cochez tous ceux qui s'appliquent) :									
	□ droits de vote;									
	☐ droits au dividende ou aux intérêts (décrivez);									
	☐ droits en cas de dissolution;									
	□ droits de conversion (décrivez en quoi les titres peuvent être convertis);									
	□ autres droits (décrivez).									
5.6.	Résumez brièvement toute autre restriction ou condition importante rattache									

- ée aux titres admissibles offerts, comme le droit à l'égalité de traitement ou de sortie conjointe ou le droit préférentiel de souscription.
- 5.7. Veuillez fournir l'information suivante dans un tableau :

	Montant total (\$)	Nombre total de titres admissibles pouvant être émis
Montant minimum à réunir		
Montant maximum à réunir		
Prix par titre admissible		

5.8. Indiquez le montant minimum à investir par souscripteur, le cas échéant.

### **Rubrique 6 : ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR**

- 6.1. Décrivez l'activité de l'émetteur, en fournissant des détails sur son secteur d'activité et son exploitation.
- 6.2. Décrivez la structure juridique de l'émetteur et indiquez son territoire de constitution.
- 6.3. Indiquez où les souscripteurs peuvent consulter les statuts, la convention de société en commandite, toute convention entre actionnaires ou tout document analogue de l'émetteur.
- 6.4. Indiquez la ou les affirmations qui correspondent le mieux à l'exploitation de l'émetteur (cochez toutes celles qui s'appliquent) :

□ il n'a jamais exercé d'activités d'exploitation;
☐ il est au stade du développement;
☐ il exerce actuellement des activités d'exploitation;
☐ il a réalisé un profit au cours du dernier exercice.

- 6.5. Indiquez si l'émetteur a des états financiers. Dans l'affirmative, inscrivez la mention suivante en caractères gras :
  - « Avis aux souscripteurs : si vous recevez les états financiers d'un émetteur effectuant un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage, vous devez savoir qu'ils n'ont pas été fournis aux autorités en valeurs mobilières ou aux agents responsables ni examinés par ces organismes. Ils ne font pas partie du présent document d'offre. Vous devriez demander à l'émetteur quelles normes comptables il a suivies pour les établir et s'ils ont été audités. Vous devriez également consulter un comptable ou un conseiller financier indépendant à propos de l'information qui y est présentée. ».

### Rubrique 7 : EMPLOI DES FONDS

- 7.1. Veuillez fournir de l'information sur tous les fonds réunis précédemment et leur emploi par l'émetteur.
- 7.2. Ventilez de façon détaillée dans le tableau suivant l'emploi prévu des fonds réunis dans le cadre du présent placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage. Si une partie des fonds doit être versée directement ou indirectement à un promoteur, à un administrateur, à

un dirigeant ou à une personne participant au contrôle de l'émetteur, indiquez dans une note accompagnant le tableau le nom de la personne, sa relation avec l'émetteur et le montant. Si l'émetteur appliquera plus de 10 % des fonds disponibles au remboursement d'une dette contractée au cours des deux derniers exercices, indiquez les raisons de la dette.

Description de l'emploi prévu des	Montant total (\$)			
fonds, par ordre de priorité	Selon le montant minimum à réunir	Selon le montant maximum à réunir		

### Rubrique 8: PLACEMENTS PAR FINANCEMENT PARTICIPATIF D'UNE ENTREPRISE EN DÉMARRAGE EFFECTUÉS PRÉCÉDEMMENT

- 8.1. Pour chaque placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage auquel l'émetteur et chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle de celui-ci ont participé dans un territoire participant au cours des cinq dernières années, veuillez fournir l'information suivante :
  - a) le nom complet de l'émetteur ayant effectué le placement;
  - b) le nom du portail de financement;
  - c) l'issue du placement, c'est-à-dire s'il a été clos avec succès, s'il a été retiré par l'émetteur ou s'il n'a pas été clos parce qu'il n'a pas atteint le montant minimum à réunir, de même que la date de l'événement.

### Rubrique 9 : RÉMUNÉRATION VERSÉE AU PORTAIL DE FINANCEMENT

9.1. Décrivez les commissions, frais et autres sommes que l'émetteur s'attend à verser au portail de financement pour effectuer le présent placement.

### **Rubrique 10: FACTEURS DE RISQUE**

10.1. Décrivez, par ordre d'importance, en commençant par le plus important, les principaux risques associés à un investissement dans l'émetteur pour les souscripteurs.

### Rubrique 11 : OBLIGATIONS D'INFORMATION

11.1. Décrivez la nature de toute information que l'émetteur entend communiquer aux souscripteurs après la clôture du placement ainsi que la fréquence de communication, et expliquez la façon dont ils peuvent obtenir cette information.

### Rubrique 12 : RESTRICTIONS À LA REVENTE

12.1. Inscrivez la mention suivante en caractères gras :

« Les titres que vous souscrivez font l'objet d'une restriction à la revente. Il est possible que vous ne puissiez jamais les revendre. ».

### Rubrique 13: DROITS DES SOUSCRIPTEURS

- 13.1. Inscrivez la mention suivante en caractères gras :
  - « Vos droits en tant que souscripteur pourraient être limités et ne seront pas les mêmes que ceux rattachés à un placement effectué au moyen d'un prospectus en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable. Consultez un avocat pour connaître vos droits.

Vous pouvez annuler votre contrat de souscription de titres en faisant parvenir un avis au portail de financement dans les 48 heures suivant la souscription. Si une modification est apportée au présent document d'offre, vous pouvez annuler votre contrat en faisant parvenir un avis au portail de financement dans les 48 heures suivant la réception de l'avis de modification.

Les titres décrits dans le présent document d'offre sont placés en vertu d'une décision prévoyant des dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage qui a été prononcée par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire participant afin de dispenser l'émetteur de l'obligation de prospectus.

[Si le portail de financement n'est pas exploité par un courtier inscrit dans l'un des territoires participants où vous comptez réunir des fonds, ajoutez les mots « et le portail de financement de l'obligation d'inscription » après les mots « l'obligation de prospectus » dans le paragraphe ci-dessus.] ».

### Rubrique 14 : DATE ET ATTESTATION

- 14.1. Inscrivez la mention suivante en caractères gras :
  - « Au nom de l'émetteur, j'atteste que les déclarations faites dans le présent document d'offre sont véridiques. ».
- 14.2. Apposez la signature de la personne physique autorisée attestant le présent document d'offre et indiquez la date de la signature, de même que le nom et le poste de cette personne.
- 14.3. Si le présent document d'offre est signé électroniquement, inscrivez la mention suivante en caractères gras :
  - « Je reconnais signer électroniquement le présent document d'offre et conviens qu'il s'agit de l'équivalent légal de ma signature manuscrite. À aucun moment je n'alléguerai que ma signature électronique n'est pas juridiquement contraignante. ».

### Autorités en valeurs mobilières et agents responsables des territoires participants :

Colombie-Britannique British Columbia Securities Commission

Le document doit être déposé électroniquement en même temps

que la déclaration de placement avec dispense établie

conformément à l'Annexe 45-106A6 au www.bcsc.bc.ca (cliquez

sur BCSC eServices et suivez les étapes).

Manitoba Commission des valeurs mobilières du Manitoba

> 500 - 400 St Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Téléphone: 204 945-2548

Sans frais au Manitoba: 1800 655-2548

Télécopieur : 204 945-0330

Courriel: Exemptions.msc@gov.mb.ca

www.msc.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick Commission des services financiers et des services aux

consommateurs

85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Sans frais: 1 866 933-2222 Télécopieur: 506 658-3059 Courriel: info@fcnb.ca

www.fcnb.ca

Nouvelle-Écosse Nova Scotia Securities Commission

Suite 400, 5251 Duke Street

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3

Téléphone: 902 424-7768

Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1 855 424-2499

Télécopieur: 902 424-4625

Courriel: nssc.crowdfunding@novascotia.ca

www.nssc.gov.ns.ca

Québec Autorité des marchés financiers

> Direction du financement des sociétés 800, rue du Square Victoria, 22<sup>e</sup> étage

C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone: 514 395-0337

Sans frais au Québec : 1 877 525-0337

Télécopieur : 514 873-3090

Courriel: financement-participatif@lautorite.qc.ca

7

www.lautorite.qc.ca

Saskatchewan Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Securities Division

Suite 601 - 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

Téléphone : 306 787-5645 Télécopieur : 306-787-5842 Courriel: exemptions@gov.sk.ca

www.fcaa.gov.sk.ca

## Formulaire 2 - Financement participatif des entreprises en démarrage - Reconnaissance de risque

N	lom	de	ľém	ette	ıır	•

Type de titre admissible :

### **MISE EN GARDE**

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS : cet investissement est risqué. N'investissez que si vous pouvez assumer la perte de la totalité du montant payé.

	Oui	Non
1. Reconnaissance de risque		
Risque de pertes – Comprenez-vous que cet investissement est risqué et que vous pourriez perdre la totalité du montant payé?		
Absence de revenu – Comprenez-vous que cet investissement pourrait ne vous rapporter aucun revenu, comme des dividendes ou des intérêts?		
Risque de liquidité – Comprenez-vous que vous pourriez ne pas être en mesure de vendre cet investissement?		
<b>Manque d'information</b> – Comprenez-vous que vous pourriez ne pas recevoir d'information continue sur l'émetteur ou sur l'investissement?		
2. Absence d'approbation et de conseils [Instructions : supprimer la mention d'a si le portail de financement est exploité par un courtier inscrit.]	absence de	conseils
<b>Absence d'approbation</b> – Comprenez-vous que cet investissement n'a pas été examiné ni approuvé par une autorité en valeurs mobilières?		
Absence de conseils – Comprenez-vous que vous ne recevrez pas de conseils sur cet investissement? [Instructions: supprimer cette mention si le portail de financement est exploité par un courtier inscrit.]		
3. Droits limités		
<b>Droits limités</b> – Comprenez-vous que vous n'aurez pas les mêmes droits que si vous investissiez sous le régime d'un prospectus ou en bourse?		
Si vous souhaitez en savoir davantage, consultez un conseiller juridique.		

	Oui	Non
4. Attestation du souscripteur		
Risques d'investissement – Avez-vous lu le présent formulaire et comprenez- vous les risques associés à cet investissement?		
<b>Document d'offre</b> — Avant d'investir, vous devriez lire attentivement le document d'offre. Il contient de l'information importante sur cet investissement. Vous ne devriez pas faire cet investissement si vous n'avez pas lu le document d'offre ou que vous ne comprenez pas son contenu.  Avez-vous lu le document d'offre et comprenez-vous son contenu?		
Pránom et nom :		l .

#### Prénom et nom :

Signature électronique : en cliquant sur le bouton [Je confirme], je reconnais signer électroniquement le présent formulaire et conviens qu'il s'agit de l'équivalent légal de ma signature manuscrite. À aucun moment je n'alléguerai que ma signature électronique n'est pas juridiquement contraignante. La date de ma signature électronique est la même que celle de mon attestation.

### 5. Renseignements supplémentaires

- Vous disposez de 48 heures pour annuler votre souscription en envoyant un avis au portail de financement à : [Instructions : fournir une adresse de courriel ou un numéro de télécopieur auxquels les souscripteurs peuvent envoyer leur avis. Décrire les autres moyens mis à leur disposition pour annuler leur souscription.]
- Si vous souhaitez en savoir davantage sur la réglementation locale des valeurs mobilières qui vous concerne, visitez le www.autorites-valeurs-mobilieres.ca. Les autorités en valeurs mobilières ne fournissent pas de conseils sur les investissements.
- Pour vérifier si le portail de financement est exploité par un courtier inscrit, visitez le www.sontilsinscrits.ca [Instructions: supprimer si le portail de financement n'est pas exploité par un courtier inscrit.]

### Formulaire 3 - Financement participatif des entreprises en démarrage - Formulaire de renseignements sur le portail de financement

### **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

- 1) Le présent formulaire doit être dactylographié, imprimé, signé et transmis par courriel avec toutes les pièces jointes et tous les Formulaires de renseignements personnels relatifs au portail de financement à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant où le portail de financement facilite ou compte faciliter un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage, aux adresses de courriel indiquées à la dernière page des présentes.
- 2) Le présent formulaire doit être rempli et attesté par une personne physique autorisée qui agit pour le compte du portail de financement.
- 3) Question 7 et questions 9 à 16 : veuillez cocher la case appropriée. Si vous répondez « Oui » à l'une de ces questions, vous devez joindre en annexe des renseignements détaillés, notamment les circonstances, les dates pertinentes, le nom des parties visées et l'issue, si vous la connaissez. Toute pièce jointe en annexe doit être paraphée par la personne physique autorisée qui atteste le présent formulaire. Les réponses doivent couvrir toutes les périodes.
- 4) Si, en raison d'un changement, le formulaire et les documents déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable ne sont plus à jour ou que l'information qu'ils contiennent devient inexacte, vous devez remplir un nouveau formulaire indiquant le changement et le transmettre à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable dès que possible.
- 5) En ce qui concerne les renseignements sur le portail de financement, consultez le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les portails de financement sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.
- 6) L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable auquel le présent formulaire est transmis peut demander au portail de financement de fournir des pièces justificatives. Le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les portails de financement donne des exemples de pièces justificatives.

#### RENSEIGNEMENTS SUR LE PORTAIL DE FINANCEMENT

- 1. Veuillez fournir les renseignements suivants sur le portail de financement :
  - a) nom complet figurant dans les documents constitutifs;
  - b) nom sous lequel le portail de financement sera exploité;
  - c) URL du site Web;
  - d) adresse du siège;
  - e) téléphone;
  - f) télécopieur;
  - g) adresse de courriel.

2.	Veuillez fournir les renseignements suivants sur la personne-ressource chez le portail de financement :
	<ul> <li>a) nom complet (prénom(s) et nom de famille);</li> <li>b) adresse professionnelle;</li> <li>c) téléphone;</li> <li>d) télécopieur;</li> <li>e) adresse de courriel.</li> </ul>
3.	Veuillez fournir les renseignements suivants sur chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle du portail de financement. Joignez une liste au besoin. Toute pièce jointe en annexe doit être paraphée par la personne physique autorisée qui atteste le présent formulaire.
	<ul><li>a) Nom complet (prénom(s) et nom de famille);</li><li>b) Poste(s).</li></ul>
4.	Indiquez chaque territoire participant dans lequel le portail de financement transmet le présent formulaire.
5.	Indiquez la date à laquelle le portail de financement compte commencer à faciliter des placements par financement participatif des entreprises en démarrage dans les territoires participants indiqués au point 4, ci-dessus.
6.	Si le portail de financement se prévaut déjà de dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage dans un territoire participant, indiquez le territoire et la date à laquelle le formulaire de renseignements sur le portail de financement a été transmis à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable.
7.	Le portail de financement a-t-il déjà été avisé par une autorité en valeurs mobilières ou un agent responsable qu'il ne peut se prévaloir des dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage?
	Oui
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.
8.	Décrivez la structure juridique du portail de financement et indiquez le territoire dans lequel il est constitué.
RE	ENSEIGNEMENTS SUR LES INFRACTIONS CRIMINELLES
9.	Le portail de financement a-t-il déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle, omis de contester sa culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions

- de contester sa culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour:
  - a) une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel en vertu du *Code criminel* (L.R.C. 1985, c. C-46) du Canada;

		b)	une in étrang		quasi c	riminelle	dans un	territoire	du C	anada (	ou un	territoir	е
		c)	un déli	t ou act		eux grave État ou ter			islation	pénale	des É	tats-Uni	S
		d)				es de la lé			e tout a	utre ter	ritoire	étranger	•
	Oui			Non									
	Si vous	av	ez répo	ndu « o	ui », vou	s devez fo	urnir des	s détails.					
10.					en inst on crimir	ance ou nelle?	suspend	due contr	e le p	ortail c	de fina	ancemer	nt
	Oui			Non									
	Si vous	av	ez répo	ndu « o	ui », vou	s devez fo	urnir des	s détails.					
RE	NSEIGI	NEN	MENTS	SUR LE	S POUF	RSUITES	CIVILES						
11.	sanctio	n o x d	u d'une ernière	pénalite s année	é adminis es relativ	t l'objet d' strative au vement à en assura	Canada sa par	ou dans	un terr	itoire éti	ranger	au cour	S
	Oui			Non									
	Si vous	av	ez répo	ndu « o	ui », vou	s devez fo	urnir des	s détails.					
12.						ctuellemer uement si		d'une po	ursuite	civile p	our fra	aude, vo	l,
	Oui			Non									
	Si vous	av	ez répo	ndu « o	ui », vou	s devez fo	urnir des	s détails.					
13.	laquelle	e d	es allé	gations	de frai	jà été défe ude, de v uvées dans	vol, de	dol, de					
	Oui			Non									
	Si vous	av	ez répo	ndu « o	ui », vou	s devez fo	urnir des	s détails.					
RE	NSEIGI	NEN	MENTS	SUR LA	SITUA	TION FINA	ANCIÈR	E					
14.						éjà fait l'o visé par u					faillite	, fait un	е
	Oui			Non									

	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.
15	Le portail de financement a-t-il déjà fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou été visé par une procédure analogue?
	Oui   Non
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.
16	Le portail de financement a-t-il déjà fait l'objet de procédures, intenté des procédures ou encore conclu un concordat ou un compromis avec des créanciers, y compris la nominatior d'un séquestre, d'un séquestre-gérant, d'un administrateur ou d'un syndic par les créanciers ou à leur demande, à titre privé, par un tribunal ou par une autorité de réglementation pou prendre possession de ses biens?
	Oui
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage.

**COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS** 

# Les renseignements à fournir dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués

par les autorités en valeurs mobilières ou, le cas échéant, par les agents responsables des territoires participants en vertu du pouvoir qui leur est conféré et utilisés par eux aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières.

17. Veuillez fournir des détails sur la procédure de gestion des fonds dans le cadre du

En présentant ce formulaire, le portail de financement :

- reconnaît que l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable peut recueillir les renseignements personnels des personnes physiques visées par ce formulaire ou les renseignements du portail de financement;
- atteste que les personnes physiques visées par ce formulaire ont été avisées que leurs renseignements personnels figurent sur ce formulaire, des raisons juridiques de leur communication, de l'utilisation qui en sera faite et des moyens d'obtenir de plus amples renseignements.

Pour toute question relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, prière de communiquer avec les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires participants où le présent formulaire est transmis, aux coordonnées indiquées ciaprès.

### **ATTESTATION**

En signant le présent formulaire, le portail de financement s'engage :

- à se conformer à toutes les conditions applicables qui sont prévues par les dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage dans chaque territoire participant où le présent formulaire est transmis;
- à fournir sur demande à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de tout territoire participant accès aux dossiers tenus à son siège conformément aux dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage.

Au nom du portail de financement, j'atteste que les déclarations faites aux présentes sont véridiques et complètes.

Signature :	Date	):
Nom complet du portail de financement :		
Nom (en caractères d'imprimerie) :		
Poste :		
Téléphone :		
Courriel :		

COMMET UNE INFRACTION QUICONQUE FAIT UNE DÉCLARATION FAUSSE OU TROMPEUSE DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE

### Transmettez par courriel à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable :

Colombie-Britannique British Columbia Securities Commission

P.O. Box 10142, Pacific Centre

701 West Georgia Street

Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Téléphone : 604 899-6854

Sans frais au Canada: 1 800 373-6393

Courriel: portal@bcsc.bc.ca

www.bcsc.bc.ca

Manitoba Commission des valeurs mobilières du Manitoba

> 500 - 400 St Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Téléphone : 204 945-2548

Sans frais au Manitoba : 1 800 655-2548 Courriel: Exemptions.msc@gov.mb.ca

www.msc.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick Commission des services financiers et des services aux

consommateurs

85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Sans frais: 1 866 933-2222 Courriel: info@fcnb.ca

www.fcnb.ca

Nouvelle-Écosse Nova Scotia Securities Commission

> Suite 400, 5251 Duke Street Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3

Téléphone : 902 424-7768

Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1 855 424-2499 Courriel: nssc.crowdfunding@novascotia.ca

www.nssc.gov.ns.ca

Québec Autorité des marchés financiers

> Direction du financement des sociétés 800, rue du Square-Victoria, 22<sup>e</sup> étage

C.P. 246. tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone : 514 395-0337

Sans frais au Québec : 1 877 525-0337

Courriel: financement-participatif@lautorite.qc.ca

www.lautorite.qc.ca

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Securities Division

Suite 601 – 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

Téléphone : 306 787-5645

Courriel : registrationsfsc@gov.sk.ca www.fcaa.gov.sk.ca

### Formulaire 4 - Financement participatif des entreprises en démarrage – Formulaire de renseignements personnels relatifs au portail de financement

### **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

- 1) Le présent formulaire doit être dactylographié, imprimé, signé et transmis par courriel avec toutes les pièces jointes et le Formulaire de renseignements sur le portail de financement correspondant à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant où le portail de financement facilite ou compte faciliter un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage, aux adresses de courriel indiquées à la dernière page des présentes.
- 2) Le présent formulaire doit être rempli et attesté par chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle du portail de financement.
- 3) Les renseignements fournis dans le présent formulaire doivent être propres à la personne physique qui l'atteste.
- 4) Question 4 et questions 10 à 22 : veuillez cocher la case appropriée. Si vous répondez « Oui » à l'une de ces questions, vous devez joindre en annexe des renseignements détaillés, notamment les circonstances, les dates pertinentes, le nom des parties visées et l'issue, si vous la connaissez. Toute pièce jointe en annexe doit être paraphée par la personne physique qui atteste le présent formulaire. Les réponses doivent couvrir toutes les périodes.
- 5) Si, en raison d'un changement, le formulaire et les documents déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable ne sont plus à jour ou que l'information qu'ils contiennent devient inexacte, vous devez remplir un nouveau formulaire indiquant le changement et le transmettre à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable dès que possible.
- 6) En ce qui concerne les renseignements sur le portail de financement, consultez le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les portails de financement sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE PORTAIL DE FINANCEMENT

- 1. Veuillez fournir le nom complet du portail de financement tel qu'il figure dans les documents constitutifs.
- 2. Indiquez le(s) poste(s) que vous occupez chez le portail de financement.

	NSEIGNEMEN		ONNELS					
3.	Nom complet	1:						
Pr	énom		Second(s) pr	rénoms(	s)	Nom de	famille	
4.			nom que celui indiq mple un surnom ou			avez-vous (	déjà été	connu sous
	Oui 🗆	Non						
	Si vous avez	répondu «	oui », vous devez f	fournir d	es détails	S.		
5.	Numéro de té	éléphone, r	numéro de télécopie	eur, adre	esse de c	ourriel :		
\ <i>\</i>				Numér télécor		` '		
tél	` ,			Adress		е		
6.	Indiquez toutovotre adresse		esses résidentielles lle actuelle.	des cir	nq dernièr	es années	en comn	nençant par
		, province	, territoire ou État	, code De			À	
ро	stal et pays				MM	AAAA	MM	AAAA
7.			ident du Canada, v et fournir les rense				adresse	aux fins de
No	om du mandat	aire aux fir	ns de signification :					
No	om de la perso	onne-resso	urce :					

Adresse aux fins de signification :

Te	éléphon	e :							
8.	Sexe,	date de	naissance	e, lieu de ı	naissance	:			
Se	exe		Date	de naiss	ance		L	ieu de naissanc	е
Féminin			MM	JJ	AAAA	Ville		Province/ territoire/État	Pays
M	asculin								
9.	Pays o	de citoy	enneté :						
10.	valeur	s mob		d'un ag	ent respo				l'une autorité en ute autre entité
	Oui		Non						
								pe de permis ou fin, le cas échéa	d'inscription, le ant :
11.	Avez-v		ejà fait l'obj	et d'un co	ongédieme	ent justifié (	par sui	te d'allégations	selon lesquelles
	•	fait dé norme	faut de su es de cond	perviser a uite?	adéquatem	ent la con	formite	•	ne de conduite? nents, règles ou
	Oui		Non						
	Si vou	s avez	répondu «	oui », vo	us devez f	ournir des	détails	5.	
RE	NSEIGI	NEMEN	ITS SUR I	ES INFR	ACTIONS	CRIMINE	LLES		
12.								iminelle, omis os conditions pour	de contester sa
	<ul> <li>une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel en vertu du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46) du Canada;</li> <li>une infraction quasi criminelle dans un territoire du Canada ou un territoire étranger;</li> <li>un délit ou acte délictueux grave en vertu de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays;</li> <li>une infraction aux termes de la législation pénale de tout autre territoire étranger.</li> </ul>								
	Oui		Non						
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.								

13.	3. Y a-t-il une accusation en instance ou suspendue contre vous relativement à une infraction criminelle?						
	Oui						
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.						
14.	À votre connaissance, y a-t-il une accusation en instance ou suspendue relativement à une infraction criminelle contre une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle au moment où les faits reprochés ont eu lieu?						
	Oui						
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.						
15.	À votre connaissance, une entité a-t-elle déjà été reconnue coupable d'une infraction criminelle, omis de contester sa culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle lorsque vous en étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle?						
	Oui						
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.						
REI	NSEIGNEMENTS SUR LES POURSUITES CIVILES						
16.	Avez-vous fait l'objet d'une décision, d'un jugement, d'un décret, d'une sanction ou d'une pénalité administrative au Canada ou dans un territoire étranger au cours des dix dernières années relativement à votre participation à une activité commerciale, bancaire, en valeurs mobilières ou en assurance?						
	Oui						
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.						
17.	Faites-vous ou une ou une entité dont vous êtes ou étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle fait-elle actuellement l'objet d'une poursuite civile pour fraude, vol, dol, fausses déclarations ou manquement similaire?						
	Oui						
	Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.						
18.	Avez-vous ou une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle a-t-elle déjà été défendeur ou intimé dans une poursuite civile dans laquelle des allégations de fraude, de vol, de dol, de fausses déclarations ou de manquement similaire ont été prouvées dans un jugement?						
	, ,						

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

### RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

19.	Avez-vous ou une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle a-t-elle déjà fait l'objet d'une requête de mise en faillite, fait une cession volontaire en faillite ou été visé par une procédure analogue?						
	Oui 🗆	Non					
	Si vous avez r	répondu « o	ui », vous devez fournir des détails.				
20.	participant au	u contrôle a	dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne -t-elle déjà fait une proposition concordataire en vertu de la l'insolvabilité ou été visé par une procédure analogue?				
	Oui 🗆	Non					
	Si vous avez r	répondu « o	ui », vous devez fournir des détails.				
21.	participant au liquidation ou	contrôle a-t- de la dissol	dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne elle déjà fait l'objet de procédures en vertu d'une loi en vue de la ution de l'entité ou en vertu de la <i>Loi sur les arrangements avec gnies</i> (Canada) ou d'une loi similaire?				
	Oui 🗆	Non					
	Si vous avez r	répondu « o	ui », vous devez fournir des détails.				
22.	participant au encore conclu d'un séquest créanciers ou	i contrôle a- i un concord tre, d'un sé i à leur de	dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne t-elle déjà fait l'objet de procédures, intenté des procédures ou at ou un compromis avec des créanciers, y compris la nomination questre-gérant, d'un administrateur ou d'un syndic par les mande, à titre privé, par un tribunal ou par une autorité de lre possession de vos biens?				
	Oui 🗆	Non					
	Si vous avez r	répondu « oı	ui », vous devez fournir des détails.				

### COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués par les autorités en valeurs mobilières ou, le cas échéant, par les agents responsables des territoires participants en vertu du pouvoir qui leur est conféré et utilisés par eux aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières.

En présentant ce formulaire, vous consentez à ce que l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire participant recueille, utilise et communique vos

renseignements personnels et obtienne, le cas échéant, les dossiers des autorités policières, les dossiers tenus par les organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux ou les organismes d'autoréglementation ainsi que votre dossier de crédit et vos relevés d'emploi s'il ou elle en a besoin pour déterminer si les renseignements fournis dans le formulaire sont complets et si les conditions prévues par les dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage sont respectées. Les autorités en valeurs mobilières ou agents responsables peuvent demander des renseignements sur vous à tout organisme public ou privé ainsi qu'à toute personne physique ou morale.

Pour toute question relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, prière de communiquer avec les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires participants où le présent formulaire est transmis, aux coordonnées indiquées ciaprès.

#### **ATTESTATION**

En présentant ce formulaire :

- j'atteste que les déclarations faites aux présentes sont véridiques et complètes;
- j'accepte d'être assujetti à la législation en valeurs mobilières de chaque territoire participant du Canada où je l'ai transmis. J'accepte également la compétence de tout tribunal ou toute instance se rapportant à mes activités à titre de promoteur, d'administrateur, de dirigeant ou de personne participant au contrôle d'un portail de financement en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable.

Signature :	Date :
Nom (en caractères d'imprimerie) :	
Poste :	

COMMET UNE INFRACTION QUICONQUE FAIT UNE DÉCLARATION FAUSSE OU TROMPEUSE DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE

### Transmettez par courriel à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable :

British Columbia Securities Commission Colombie-Britannique

P.O. Box 10142, Pacific Centre

701 West Georgia Street

Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Téléphone : 604 899-6854

Sans frais au Canada: 1 800 373-6393

Courriel: portal@bcsc.bc.ca

www.bcsc.bc.ca

Manitoba Commission des valeurs mobilières du Manitoba

> 500 - 400 St Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Téléphone : 204 945-2548

Sans frais au Manitoba : 1 800 655-2548 Courriel: Exemptions.msc@gov.mb.ca

www.msc.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick Commission des services financiers et des services

aux consommateurs

85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Sans frais: 1 866 933-2222 Courriel: info@fcnb.ca

www.fcnb.ca

Nouvelle-Écosse Nova Scotia Securities Commission

Suite 400, 5251 Duke Street

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3

Téléphone : 902 424-7768

Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1 855 424-2499 Courriel: nssc.crowdfunding@novascotia.ca

www.nssc.gov.ns.ca

Québec Autorité des marchés financiers

> Direction du financement des sociétés 800, rue du Square-Victoria, 22<sup>e</sup> étage

C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone : 514 395-0337

Sans frais au Québec : 1 877 525-0337

Courriel: financement-participatif@lautorite.qc.ca

www.lautorite.qc.ca

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Securities Division

Suite 601 – 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

Téléphone : 306 787-5645

Courriel : registrationsfsc@gov.sk.ca www.fcaa.gov.sk.ca

### Formulaire 5 - Financement participatif des entreprises en démarrage - Déclaration de placement avec dispense

### **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

- 1) Le présent formulaire doit être dactylographié, imprimé, signé et déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable de chaque territoire participant où l'émetteur a effectué un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage ainsi qu'auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable du territoire où se situe le siège de l'émetteur, aux adresses indiquées à la dernière page des présentes, au plus tard le 30e jour suivant la clôture du placement. L'émetteur doit également déposer le document d'offre dans ce délai.
- 2) Dans la présente déclaration, le terme « souscripteur » désigne le propriétaire véritable des titres.
- 3) Le présent formulaire doit être rempli et attesté par une personne physique autorisée agissant pour le compte de l'émetteur.
- 4) En ce qui concerne les renseignements sur l'émetteur, consultez le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les entreprises sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.

### RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉMETTEUR

1.	Nom complet :	
	Nom précédent (en cas de changement depuis la dernière déclaration) :	
	Adresse du siège :	
	Téléphone :	Télécopieur :
	URL du site Web :	
2.	Nom complet de la personne-ressource :	
	Adresse professionnelle :	
	Téléphone :	Télécopieur :
	Courriel :	
	Poste chez l'émetteur :	

3.	Indiquez le secteur d'activité o	le l'émetteur en cochar	nt la case appropriée :
	□ Biotechnologie	☐ Haute technologie	□ Pétrole et gaz
	☐ Services financiers	□ Industrie	☐ Immobilier
	□ Foresterie	□ Mines	☐ Services publics
	☐ Autre (décrivez) :		
	·		
PLA	CEMENT PAR FINANCEMEN	T PARTICIPATIF D'UI	NE ENTREPRISE EN DÉMARRAGE
4.	Date à laquelle le document première fois à la disposition o portail de financement :		
	Date de clôture du placement :		
5.	Type de titres admissibles offerts	; :	
6.	Si les titres admissibles offert indiquez les modalités d'exerc		écrivez le type de titre sous-jacent et expiration, le cas échéant :
7.	Nombre total de titres admissibles placés :		Prix unitaire (\$) :
8.	Total des fonds réunis dans le (\$):	cadre de ce placement	
9.	Total des commissions, frais ou au portail de financement pour ce		
10.	Remplissez l'Annexe 1 de la prés	sente déclaration.	
11.	Remplissez le tableau suivant président.	oour chaque territoire pa	articipant où les souscripteurs des titres
	Chaque territoire participant les souscripteurs résident	où Nombre de souscripteur	

	Nombre total de se	ouscripteurs				
	des souscripteurs	dans tous les				
ATT	ESTATION					
		j'atteste que le	es déclarations	faites aux	présentes sont	véridiques et
Sign	ature :				Date :	
Post	Nombre total de souscripteurs  Total des fonds réunis auprès des souscripteurs dans tous les territoires participants (\$)  ATTESTATION  Au nom de l'émetteur, j'atteste que les déclarations faites aux présentes sont véridiques et omplètes.  Iom complet de émetteur :  Idem (en caractères l'imprimerie) :  Iooste :  Idephone :  Courriel :					
Télé	phone :					
Cou	rriel :					

COMMET UNE INFRACTION QUICONQUE FAIT UNE DÉCLARATION FAUSSE OU TROMPEUSE AUX PRÉSENTES

### AVIS - COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis pour le compte des autorités en valeurs mobilières ou, s'il y a lieu, des agents responsables des territoires participants en vertu du pouvoir qui leur est conféré et utilisés par eux aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières.

Pour toute question relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, prière de communiquer avec les autorités en valeurs mobilières ou, s'il y a lieu, les agents responsables des territoires participants où la déclaration est déposée, aux adresses indiquées ci-après.

### ANNEXE 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LES SOUSCRIPTEURS

Veuillez fournir les renseignements demandés sur chaque souscripteur qui a souscrit des titres admissibles dans le cadre du placement. Joignez une liste au besoin.

Les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires participants ne rendront pas ces renseignements publics. Cependant, elles peuvent être obligées de les fournir sur demande en vertu de la législation relative à l'accès à l'information.

Nom complet	Adresse domiciliaire, y compris le numéro, la rue, la ville et le code postal	Province / territoire	Téléphone, y compris l'indicatif régional	Courriel	Nombre de titres admissibles souscrits	Prix d'achat total (\$)

### Autorités en valeurs mobilières et agents responsables des territoires participants :

Commission des valeurs mobilières du Manitoba Manitoba

500 - 400 St Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Téléphone: 204 945-2548

Sans frais au Manitoba: 1800 655-2548 Courriel: Exemptions.msc@gov.mb.ca

www.msc.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick Commission des services financiers et des services aux

consommateurs

85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Sans frais: 1 866 933-2222 Télécopieur: 506 658-3059 Courriel: info@fcnb.ca

www.fcnb.ca

Nouvelle-Écosse Nova Scotia Securities Commission

> Suite 400, 5251 Duke Street Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3

Téléphone: 902 424-7768

Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1 855 424-2499

Télécopieur: 902 424-4625

Courriel: nssc.crowdfunding@novascotia.ca

www.nssc.gov.ns.ca

Québec Autorité des marchés financiers

> Direction du financement des sociétés 800, rue du Square Victoria, 22<sup>e</sup> étage

C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone: 514 395-0337

Sans frais au Québec : 1 877 525-0337

Télécopieur: 514 873-3090

Courriel: financement-participatif@lautorite.qc.ca

www.lautorite.qc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan Saskatchewan

Securities Division

Suite 601 - 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Téléphone : 306 787-5645

Télécopieur: 306 787-5842 Courriel: exemptions@gov.sk.ca

www.fcaa.gov.sk.ca

#### DÉCISION N° 2015-PDG-0078

Décision générale relative à la dispense de l'application de l'article 37.2 du Règlement sur les valeurs mobilières dans le cadre de la dispense pour financement participatif des entreprises en démarrage

Vu la décision n° 2015-PDG-0077 prononcée le 13 mai 2015 intitulée Décision générale relative aux dispenses de l'obligation d'établir un prospectus et de l'obligation d'inscription pour financement participatif des entreprises en démarrage, par laquelle l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a notamment dispensé certains émetteurs de l'obligation d'établir un prospectus conformément à la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »), en vertu de l'article 263 de la Loi;

Vu l'article 37.2 du Règlement sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement ») qui prévoit que lorsqu'un placement est effectué sous le régime d'une dispense, tout document d'information remis aux souscripteurs, même s'il n'est pas exigé par la Loi ou par règlement, doit être déposé sans délai auprès de l'Autorité, à moins qu'il ne l'ait été auparavant;

Vu les conditions prévues aux paragraphes 8 et 18 de la décision n° 2015-PDG-0077 qui prévoient que le document d'offre, document d'information remis aux souscripteurs, doit être déposé auprès de l'Autorité au plus tard le 30<sup>e</sup> jour après la clôture du placement;

Vu le pouvoir de l'Autorité, prévu à l'article 263 de la Loi de dispenser aux conditions qu'elle détermine, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à sixième de la Loi ou par règlement, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

Vu l'analyse faite par la Direction du financement des sociétés et la recommandation du surintendant des marchés de valeurs d'accorder cette dispense au motif qu'elle ne porte pas atteinte à la protection des épargnants:

### En conséquence :

L'Autorité dispense l'émetteur qui bénéficie de la dispense de prospectus prévue à la décision n° 2015-PDG-0077 et qui respecte les conditions de cette décision, de l'obligation prévue à l'article 37.2 du Règlement de déposer sans délai auprès de l'Autorité le document d'offre remis aux souscripteurs dans le cadre du placement fait en vertu de la dispense pour financement participatif des entreprises en démarrage à la condition qu'il dépose auprès de l'Autorité ledit document au plus tard le 30<sup>e</sup> jour après la clôture du placement.

Fait le 13 mai 2015.

Louis Morisset Président-directeur général